

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Conseil d'administration

Séance du 14 mars 2023

Extrait du Procès-verbal

Délibération n°24-2023 REVISION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°302021 « REAMENAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU CTA CODIS »

Le 14 mars 2023, le Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président Monsieur Stéphane VILLAIN.

Date de la convocation : le 13 février 2023

Etaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Mesdames et Messieurs : VILLAIN, ALOE, BARRAUD, BAUDON, BESSON, BLANC, CABRI, DE ROFFIGNAC, DUGUE, GRENON, GUILLEN, LABARRIERE, LIGONNIERE.

Nombre de conseillers en	exercice :	22
	quorum :	12
	présents :	13

Membres de droit :

Madame : le Payeur départemental.

Membres ayant voix consultative :

Mesdames et Messieurs : le contrôleur général MARCAILLOU, le médecin-chef AUDFRAY, le sergent BENOIST, le capitaine DUMILLARD, PINAUD, la sergente-chef PRIOUR.

Assistaient également :

Mesdames et Messieurs : le colonel JOUANNE, VIC, les chefs de pôle et leurs adjoints, les chefs de groupement.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs : le Préfet, la Directrice de cabinet de monsieur le Préfet, BARUSSEAU, BOTTON, CAMPODARVE, CHEDOUTEAUD, DESPREZ, DURIEUX, GRAU, GUEGO, MARCILLY, MERCIER, NASSIVET, PAPINEAU, PONS, PROTEAU, QUENTIN, SOULISSE, SUEUR, VILLAUTREIX, le capitaine FAIVRE, le lieutenant LARGE, l'adjudant-chef RUCHAUD.

REVISION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°302021 « REAMENAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU CTA CODIS »

Le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°17-2021 du Conseil d'administration du 5 mars 2021 portant création d'une autorisation de programme n°302021 « Réaménagement et agrandissement du CTA/CODIS »,

Vu la délibération n°34-2022 du Conseil d'administration du 17 mars 2022 portant modification n°1 de l'autorisation de programme n°302021 « Réaménagement et agrandissement du CTA/CODIS »,

Vu la délibération n°112-2022 du Conseil d'administration du 15 novembre 2022 portant modification n°2 de l'autorisation de programme n°302021 « Réaménagement et agrandissement du CTA/CODIS »,

Vu le rapport du président du Conseil d'administration,

Le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) assure le traitement de tous les appels 18-112 du département de la Charente-Maritime. Il est le garant de la cohérence d'engagement des personnels et matériels du SDIS en adéquation avec les sinistres et les textes en vigueur. Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) est la structure rattachée au CTA qui supervise et coordonne l'ensemble de l'activité opérationnelle du SDIS.

Lors de son installation dans les locaux de la Direction à Périgny en 2010, le CTA CODIS du SDIS 17 comprenait une équipe de 27 Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (PATs) et Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) (23 hommes, 4 femmes). A ce jour, les effectifs sont de 60 SPP/SPV/PATs soit 40 PATs/SPP (34 hommes, 6 femmes) et 20 SPV (dont une femme). Le plan adopté en 2020 prévoit le renforcement des effectifs (en adéquation avec les activités opérationnelles).

Depuis une douzaine d'années le nombre et la nature des opérations gérés par le CTA CODIS ont considérablement augmenté. De plus, le renforcement de la féminisation de l'équipe a rendu les locaux moins adaptés aux besoins des opératrices et opérateurs.

Le présent programme doit permettre la réalisation d'achats de structures modulaires provisoires (type bungalows) pour accueillir, entre autre, les bureaux, la salle de sport et de revoir la distribution interne des locaux existants.

Les objectifs définis pour cette opération sont les suivants :

- adapter les locaux et les surfaces pour absorber l'augmentation du nombre d'agents, tout en assurant une ergonomie adaptée au travail en salle opérationnelle ;
- repenser les flux entrants et sortants du CTA, du CODIS, des vestiaires, des sanitaires, des bureaux, des salles opérationnelles, des salles de repos etc. ;
- créer une structure de maintien de la condition physique des agents à proximité de l'environnement de travail ;
- réfléchir sur l'évolution envisageable du Service de Santé et de Secours Médical au sein du CTA et adapter son positionnement par rapport à ses missions ;
- organiser les salles opérationnelles, en lien avec la montée en puissance des interventions ;
- aménager et organiser les salles opérationnelles pour gérer les opérations en lien numérique avec toutes les entités (PC, COD, chaîne de commandement, drones, robots,...) tout en permettant une sécurisation traditionnelle manuelle selon les principes arrêtés dans la chaîne de commandement.

Les études ont démarré courant 2021. Les travaux et l'acquisition de structures modulaires provisoires devaient être réalisés en 2022.

Par délibération n°17-2021 en date du 5 mars 2021, le Conseil d'administration a autorisé la création de l'autorisation de programme n°302021 « Réaménagement et agrandissement du CTA CODIS » pour un montant de 900 000€.

Lors du Conseil d'administration du 17 mars 2022, une 1ère modification de cette autorisation de programme a été approuvée pour prendre en compte la réalité de l'exécution de cette opération.

Le montant total de l'autorisation de programme n°302021 avait alors été révisé à la baisse. Une deuxième modification a été présentée lors du Conseil d'administration du 15 novembre 2022 (délibération n°112-2022). La répartition des crédits de paiement était la suivante :

Opération n°302021	2021	2022	2023
Crédits de paiement Montant total de l'AP : 739 638,76 € TTC	30 333,97 €* 	68 304,79 € 	641 000,00 €

*Crédits de paiements exécutés

Au cours de l'année 2022, le contexte national et international a lourdement perturbé l'ensemble des projets bâtimentaires du SDIS, obligeant dès lors à adapter une nouvelle fois le cadencement d'exécution de cette opération au contexte économique et aux diverses augmentations constatées sur les postes de dépenses.

Afin d'ajuster au mieux les crédits compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il avait été proposé une nouvelle répartition provisoire des crédits dans l'attente d'une révision affinée. Cette dernière est présentée ci-dessous.

Opération n°302021	2021	2022	2023
Crédit de paiement	30 333,97 €*	14 745,96 €*	774 232,00 €
Reports N-1			52 842,21 €
Crédits de paiement Montant total de l'AP : 872 154,14 € TTC	30 333,97 €* 	14 745,96 €* 	827 074,21 €

*Crédits de paiements exécutés

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- D'approuver la révision de l'autorisation de programme n°302021 « Réaménagement et agrandissement du CTA CODIS ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié, publié et exécutoire

le 17 MARS 2023

C14032023 DEL 24

Pour le Président du conseil d'administration
Le Directeur départemental

Contrôleur général Didier Marcaillou

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

